

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	75
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	7

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Date de la Convocation

28 AVRIL 2026

Date d'Affichage

28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Daniel BREIL, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Lucie DUCOS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludvine PAYA, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Dominique MARIE à Lucile GALLAND, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Sébastien BRAYLE, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI à Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER à Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Solange COSTES à Alex DE NARDI, Céu DA COSTA à Benjamin VERDEIL, Bernard FERRET à François JONGBLOËT, Christelle HARDY à Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE à Vincent TERRASSIE, François VERGNES à Christophe HERIN

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Thomas DOMENECH, Thierry MARTIN, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Brice TERZIEFF

N°124_2026

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 09- Révision et clôture des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement 2026 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire

Exposé des motifs

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent :

- pour les dépenses d'investissement ayant un caractère pluriannuel, l'ouverture d'autorisations de programmes,
- pour certaines dépenses de fonctionnement, l'ouverture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Il convient d'approuver la révision, et clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement telles que présentées.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses concernées. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- **approuve** la révision ou la clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement en cours sur le Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire 2026, telles que présentées et conformément au document ci-dessous,

BUDGET EDUCATION - Suivi des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Détail de l'AP	RÉNOVATION ET EXTENSION ECOLE LAGRAVE			56	Date ouverture	BP 2019 / 2019-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2025	Montant de l'AP à compter de 2026	Réalisations cumulées au 31/12/2025			
TOTAL DEPENSES	996 361,41 €	0,00 €	996 361,41 €			

Clôturée au 31/12/2025 - Suivi effectué en opération au 01/01/2026

Détail de l'AP	RENOVATION ECOLE LENTAJOU GAILLAC			57	Date ouverture	BP 2019 / 2019-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2025	Montant de l'AP à compter de 2026	Réalisations cumulées au 31/12/2025			
TOTAL DEPENSES	2 810 068,43 €	0,00 €	2 810 068,43 €			

Clôturée au 31/12/2025 - Suivi effectué en opération au 01/01/2026

Détail de l'AP	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE RIVIERES			201	Date ouverture	BP 2023 / 2023-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2025	Montant de l'AP à compter de 2026	Réalisations cumulées au 31/12/2025			
TOTAL DEPENSES	822 912,03	- €	822 912,03 €			

Clôturée au 31/12/2025 - Suivi effectué en opération au 01/01/2026

Détail de l'AP	NOUVELLE ECOLE CENTRE DE GRAULHET			ED_0014	Date ouverture	BP 2025 / 2025-2028
	Montant de l'AP jusque 31/12/2025	Montant de l'AP à compter de 2026	Réalisations cumulées au 31/12/2025			
TOTAL DEPENSES	2 720 000,00	- €	6 000,00 €			
Chapitre 20						
Chapitre 21						
Chapitre 23						

Clôturée au 31/12/2025 - Suivi effectué en opération au 01/01/2026

Détail de l'AP	CREATION CUISINE CENTRALE				ED_0002_AP	Date ouverture	BP 2024 / 2024-2028
	Montant de l'AP jusque 31/12/2025	Révision 2026	Montant de l'AP à compter de 2026	Réalisations cumulées au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
TOTAL DEPENSES	3 430 864,00	50 000,00	3 480 864,00 €	864,00 €	76 000,00 €	2 088 000,00 €	1 316 000,00 €
Chapitre 20					76 000,00 €		
Chapitre 21							
Chapitre 23						2 088 000,00 €	1 316 000,00 €

Détail de l'AP	RESTRUCTURATION ECOLE DE LAGRAVE - TRANCHES 2 ET 3				ED_0013	Date ouverture	BP 2025 / 2025-2028
	Montant de l'AP jusque 31/12/2025	Révision 2026	Montant de l'AP à compter de 2026	Réalisations cumulées au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
TOTAL DEPENSES	2 929 282,69	- 1 110 025,55	1 819 257,14 €	233 282,69 €	1 264 174,45 €	321 800,00 €	- €
Chapitre 20			- €				
Chapitre 21			- €				
Chapitre 23			1 585 974,45 €		1 264 174,45 €	321 800,00 €	- €

- **autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Vote Pour : 79

Vote Contre : 2 (Pascal HEBRARD en son nom, Clément THOUY),

Abstention : 5 (Julien BACOU, Boris CORTIJOS, Lucile GALLAND, Pascal HEBRARD au nom de Christelle HARDY lui ayant donné pouvoir, Isabelle VAURS)

Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 26 MAI 2026

- publication - mise en ligne

Le 26 MAI 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Jean-Brice TERZIEFF



Le Président,
Christophe GOURMANEL